

Séance ordinaire du 13 février 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°13022024D08

Objet : Ressources humaines – Création d'un poste de gestionnaire des ressources humaines appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux

Date de la convocation et de l'affichage : 7 février 2024
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Le 13 février 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Aly DIARRA		X		Franck VILLAND
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET			X	
Annie BERARD	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Christine CARREL	X			
Roger BILLARD		X		Régine DUCRET
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Fabien CHAMPONNOIS		X		Serge GUILLEMAT

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240213-13022024D08-DE
Date de réception préfecture : 14/02/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE			X	
Mylène AVILA	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Yves GOAËR	X			

Secrétaire de séance : Ghislain GARLATTI

Rapporteur : Evelyne FOURNIER, Adjointe au Maire en charge des ressources humaines, de la communication et de la participation citoyenne

Exposé des motifs :

Il est rappelé la délibération du 7 novembre 2023 créant un poste de gestionnaire de ressources humaines appartenant au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Or, les candidatures reçues émanent uniquement d'agents appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs.

C'est pourquoi, afin de pouvoir pourvoir ce poste vacant, il est proposé d'ouvrir la possibilité de recruter sur les trois grades appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux :

- le grade d'adjoint administratif
- le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Par ailleurs, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, la commune pourra recruter, en application des articles L332-8 2° et L.332-14 du code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public. Dans ce cas, la rémunération de l'agent contractuel sera établie selon son expérience et ses diplômes, par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif, adjoint administratif principal deuxième classe, adjoint administratif principal première classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

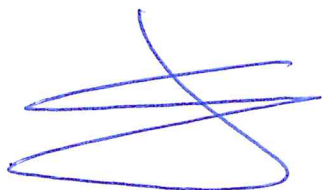
- **CREE** un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures par semaine, appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs (grade d'adjoint administratif, adjoint administratif principal deuxième classe, adjoint administratif principal première classe) relevant de la catégorie C.
- **DIT** que cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel en application des articles L.332-14 et L. 332-8 2° du code général de la fonction publique
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 13 février 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 20/02/2024

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Ghislain GARLATTI

